

# Avis aux étudiants de la 2<sup>ème</sup> année 2020/2021 admis par dérogation

---

Les étudiants admis par dérogation en 2019/2020 et ayant des matières à passer en S1, doivent se présenter aux contrôles de ces matières objets de dérogation avant la fin du semestre S1. Cependant, ils doivent prendre contact avec les enseignants et/ou le coordonnateur de leur filière à cet égard.

